



# COVID19 – Protocole général de sécurité

Ver 2022

CIPS – Confédération Internationale de Pêche Sportive

---

## PREMISES

Ce Protocole contient les dispositions fournies par les trois Fédérations Internationales de la CIPS et par la Fédération Nationale organisant le Championnat pour la protection des Délégués, Athlètes, Capitaines, Invités et la santé du Personnel qui de diverses manières seront présents au Championnat. Il est à appliquer sur chaque championnat organisé au nom de la CIPS/FIPS en 2022.

Ce protocole étend la version existante des règles de compétition et des modifications des règles de la Fédération internationale et doit être appliqué au minimum ou en tant qu'extension aux règles de sécurité nationales/locales ou régionales existantes du pays hôte qui prévaudront.

### Définitions de base

Distance sociale - distance de sécurité de 2 mètres

Couvre-visage - un masque chirurgical ou un masque FFP2/N95 (une housse textile telle qu'une écharpe, un foulard («buff») n'est pas acceptable)

EPI - équipement de protection individuelle

### Exigences de base

- Autorisation du gouvernement ou d'un autre organisme officiel de la nation hôte à l'organisateur/comité international d'organiser le championnat.
- Autorisation de voyager vers et depuis le pays hôte pour les équipes participantes. Certains pays peuvent encore avoir une interdiction de voyager dans certains pays.
- Génération d'auto-évaluations des risques et d'une stratégie anti COVID-19 approuvée par toutes les parties concernées. Celle-ci serait diffusé bien avant le championnat.
- Évaluation de la faisabilité de l'organisation du championnat. Nombre d'équipes participantes et budget du championnat, y compris les coûts associés à la stratégie anti COVID-19.
- Fourniture d'un soutien médical anti COVID-19 correctement formé tout au long du championnat. Planification de scénarios d'urgence en cas d'épidémie de COVID-19 pendant le championnat, y compris l'arrêt immédiat de la compétition et une stratégie de confinement pouvant inclure une intervention médicale importante.
- Acceptation par tous les participants que des restrictions de quarantaine peuvent être imposées par le pays hôte à l'entrée au pays et en cas d'épidémie de COVID-19.
- S'assurer que les participants considérés comme faisant partie de groupes à risque plus élevé (p. ex.: sous traitement médical ou au-delà de 65 ans) sont conscients du risque accru de maladie grave. Des règles relatives aux informations des données peuvent s'appliquer. Vaccinations des participants peuvent être utiles pour atténuer les maladies graves (particulièrement pertinente pour les participants à risque des championnats des masters, des vétérans et des handicapés).

- La fédération hôte doit fournir les détails sur toutes les règles de sécurité nationales, régionales et locales pour tous les participants.
- Acceptation par tous les participants des règles de sécurité nationales, régionales, locales et FIPS.
- Toutes les équipes doivent avoir leurs propres couvertures faciales (y compris celles de rechange), des désinfectants pour les mains et former une «bulle de sécurité» pour l'ensemble de l'événement.
- Tous les revêtements faciaux, EPI et matériels de désinfection utilisés doivent être éliminés de manière sûre et sécurisée.

## 1. ENREGISTREMENT

L'enregistrement (inscription) doit être effectué dans une salle d'inscription dédiée. L'organisateur doit fournir des désinfectants (par exemple du liquide désinfectant pour les mains) à l'entrée de la salle. Le port d'un masque facial est obligatoire lors du processus d'inscription. **Une seule personne** dédiée par équipe (idéalement le capitaine/manager) peut inscrire l'équipe. Tous les participants doivent détenir un certificat électronique COVID-19, délivré après la vaccination contre le COVID-19 ou après avoir récupéré du COVID-19.

Tous ceux qui ne possèdent pas de certificat COVID-19 valide (green pass) doivent fournir la preuve d'un test COVID-19 négatif (type de test déterminé par la politique de sécurité nationale/locale ou régionale) dans les 72/48 heures précédant l'inscription.

Avant l'inscription, les équipes sont tenues d'envoyer aux organisateurs :

- formulaires d'inscription (dans les délais demandés);
- formulaire **d'auto-déclaration Covid-19** signé (joint à la candidature et publié sur les sites Internet de la CIPS et de la FIPS) de chaque participant. Il sera acquis par le Représentant de la Fédération Internationale présent et 14 jours après le championnat, conformément au règlement sur la protection des données personnelles, il appartiendra à la Fédération Internationale de les détruire;
- noms corrects des membres de l'équipe et de la réserve;
- tous les documents officiels concernant les tests COVID-19 et les vaccinations (si requis par l'organisateur).

## 2. RESPONSABLE COVID

Le comité organisateur des fédérations nationales accueillant l'événement doit nommer un responsable COVID qui est responsable de:

- coordonner des mesures préventives et intervention médicale rapide;
- contrôler et mettre en œuvre les dispositions du présent protocole;
- vérification du respect des dispositions mises en œuvre dans le protocole et les dispositions complémentaires, en se référant au lieu où se déroule le concours;
- attribution d'une place/salle dédiée pour l'isolement des cas positifs.

Il agit en tant que contact unique avec l'autorité médicale locale ou régionale. Le contact sur le Responsable COVID sera fourni tôt à l'avance par l'organisateur, respectivement publié sur le site du Championnat.

### **3. PLAN D'URGENCE PENDANT LE JOURS DE COMPETITION**

Tous les participants doivent détenir un certificat électronique COVID-19, délivré après la vaccination contre le COVID-19 ou après avoir récupéré du COVID-19. Tous ceux qui ne possèdent pas de certificat COVID-19 valide (green pass) doivent fournir la preuve d'un test COVID-19 négatif (type de test déterminé par la politique de sécurité nationale/locale ou régionale) le jour précédant la première journée de compétition. Une copie de ce certificat doit être délivrée aux organisateurs afin d'être admis à la compétition. Tout cas positif doit être immédiatement isolé et exclu de toute participation ultérieure. En cas de test positif d'un membre de l'équipe/officiel, tous les contacts de cette personne devront s'auto-isoler pendant plus de 7 jours, s'ils ne possèdent pas le certificat COVID-19.

Si un participant à l'événement présente des symptômes de COVID et/ou reçoit un résultat de test positif, dans les 14 jours suivant le retour à la maison, il doit immédiatement en informer le comité d'organisation de l'événement avec les détails de ses contacts étroits qu'il a eu pendant l'événement, afin que la procédure de suivi des contacts puisse être appliquée.

**Les frais liés à la prolongation du séjour en raison des mesures de quarantaine ainsi que les éventuels frais de soins de santé sont entièrement à la charge des personnes concernées.**

### **4. HÔTEL**

L'organisateur/l'hôtel doit fournir tout le matériel de désinfection nécessaire dans l'hôtel. Le port du masque facial est obligatoire pendant tout le séjour dans les espaces communs et les restaurants à l'exception lors de la consommation de nourriture et de boissons. Les repas et boissons en commun doivent être servis et consommés à table (pas de buffet en libre-service). Chaque équipe doit disposer de sa propre table dédiée pendant toute la durée de l'événement. Le respect total des règles de sécurité prévues pour les restaurants, bars et hôtels doit être strictement garanti. Les membres de l'équipe doivent rester à table pendant toute la durée du repas au restaurant. Des panier-repas pour les jours de compétition doivent être fournis. Une seule personne dédiée (idéalement capitaine/manager) viendra récupérer les paniers repas dans des cartons pour toute son équipe. Après toute excursion, la température de chaque participant sera testée avec un thermomètre infrarouge sans contact avant d'entrer dans l'hôtel. Aucune socialisation entre les équipes résidentes dans l'hôtel n'est autorisée.

### **5. SPECTATEURS**

Tous les spectateurs doivent se conformer aux règlements COVID-19 du pays/région hôte.

## 6. REUNIONS DES CAPITAINES

Une grande salle avec des chaises à distance sociale des autres doit être fournie. A l'entrée de la salle de réunion, chaque participant doit se désinfecter les mains avec le liquide fourni. Un seul représentant d'équipe peut participer à la réunion des capitaines.

Les participants doivent détenir un certificat électronique COVID-19, délivré après la vaccination contre le COVID-19 ou après avoir récupéré du COVID-19. Tous ceux qui ne possèdent pas de certificat COVID-19 valide (green pass) doivent fournir la preuve d'un test COVID-19 négatif (type de test déterminé par la politique de sécurité nationale/locale ou régionale) dans les 72/48 heures précédant l'inscription.

À l'intérieur de la salle de réunion, des sièges décalés et des rangées décalées doivent être prévus, avec des panneaux spéciaux sur les séances interdites pour assurer la distanciation sociale. Le nombre de places doit être adapté au nombre de participants et personne ne pourra participer à l'événement debout dans la salle. La distance entre un orateur et un autre sur la table du président est de 2 m.

L'utilisation de microphones portatifs/mobiles n'est pas autorisée. Afin de réduire le temps de rendez-vous, les capitaines de chaque équipe doivent avoir préalablement vérifié et signé la liste des données de leurs concurrents et avoir déclaré leur réserve (lors de l'inscription). Les résultats du tirage au sort et les classements seront mis à disposition des participants uniquement via Internet (pour éviter toute concentration de personnes, **il n'y aura pas** de panneau d'information disponible). Pour minimiser les mouvements dans une salle, les représentants de la FIPSeD effectueront le tirage au sort manuel à la place des capitaines. Une réunion virtuelle des capitaines est une option et sera à la discrétion de l'organisateur international et des représentants FIPSeD.

## 7. CEREMONIES

La cérémonie d'ouverture doit se faire à l'extérieur, dans un endroit spacieux, en prenant soin de respecter la distance nécessaire entre tous les participants et de garder le masque pendant toute la durée de l'événement, qui doit être la plus courte possible. La déclaration officielle d'ouverture du championnat faite par le Délégué FIPSeD et le salut des Autorité locaux sont le minimum requis pour la cérémonie.

Lors de la cérémonie de clôture, qu'elle se déroule à l'extérieur ou à l'intérieur, il sera obligatoire de se couvrir le visage et de maintenir une distance sociale. Les médailles et les trophées seront placés sur une table près du podium et chaque concurrent, appelé, prendra sa médaille et son trophée avant de monter sur le podium. La désinfection préalable des mains et des surfaces exposées est fortement recommandée. L'utilisation de microphones portatifs/mobiles n'est pas autorisée. Seuls les microphones statiques/fixes sont autorisés et doivent être soigneusement désinfectés avant leur utilisation par des speakers individuels.



# *COVID19 – Protocole général de sécurité*

*Fédération Internationale de la Pêche Sportive en eau douce*

---

## **COMPETITION – PECHE DU BORD**

Les responsables du pays hôte et les commissaires doivent être correctement informés sur le protocole COVID-19 et munis d'EPI et de matériel de désinfection appropriés. Les commissaires, les compétiteurs et le personnel organisateur doivent porter des masques et maintenir une distance sociale pendant toutes les activités avant et après la compétition. La carte de pointage après enregistrement d'un poisson ou le poids sera montrée visiblement au compétiteur et sera signée par le commissaire après un geste d'approbation par le compétiteur. À la fin de la séance, il est conseillé au compétiteur de prendre une photo numérique de la feuille de pointage. Le compétiteur n'est pas obligé de porter un masque facial pendant la séance de compétition. Le commissaire/officiel doit se couvrir le visage lors de tout contact rapproché et/ou en conversation avec le compétiteur.

## **COMPETITION EN BATEAU**

Toutes les instructions ci-dessus pour la pêche du bord s'appliquent. Tous les bateaux doivent être désinfectés avant chaque manche. Afin de maintenir une distance sociale pendant toute la manche, le commissaire doit porter un masque facial pendant toute la manche.